



## COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 JUIN 2017

### REVISION DU PLU : DEBAT COMPLEMENTAIRE SUR LE PADD

Un document provisoire intitulé « Projet d'Aménagement et de Développement Durables » a été communiqué à l'ensemble des membres du Conseil Municipal en appui de la convocation du conseil municipal. A l'issue du débat, les modifications dans le PADD sont validées par les membres du Conseil Municipal.

### CESSION AU GROUPE BYD DE LA PARCELLE ZA 595p

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse la proposition à l'euro symbolique considérant que l'estimation du terrain vaut au-delà du prix du bassin.

### ADHESION A LA CAB DE 9 COMMUNES DE LA CCOP

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, accepte les demandes d'adhésion à la communauté d'agglomération du Beauvaisis des communes de de Crèvecœur le Grand, Auchy-la-Montagne, Francastel, Lachaussée du Bois d'écu, Luchy, Maulers, Muidorge, Rotangy, Le Saulchoy au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

### RAPPORT DE LA CLECT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 8 juin 2017 tels que joints en annexe.

### DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ATELIER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- approuve la contexture des travaux à réaliser en 2017,
- adopte le financement proposé ci-dessous ;

DETR (40% de 150.000 € HT)	60.000,00 € HT (11%)
Conseil Départemental de l'Oise (27% de 563.597,50 € HT)	152.171,33 € HT (27%)
COMMUNE (fonds propres ou emprunts)	351.426,17 € HT (62%)
<b>TOTAL HT</b>	<b>563.597,50 € HT (100%)</b>

- sollicite à cet effet une subvention au moins égale au plan de financement ci-dessus auprès du Conseil Départemental de l'Oise et au titre de la DETR

## **SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENEDIS**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS concernant le raccordement du lotissement du Frêne.

## **RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel et à signer le(s) contrat(s) de travail correspondant.

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SPANC**

Le Conseil municipal prend acte du rapport présenté par Monsieur PINOT.

## **COMPTE RENDU DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire énumère les décisions prises.

*Affiché le 30/06/2017*